



aristo
Architecture

Comité de Prévention et de Protection au Travail

Procès-verbal de la réunion du 24 avril 2018

Président

M. Jean-Charles Hock (EPS)

Délégation de l'Employeur

Membres effectifs

Mme Laurence Rassel (ERG)

Mme Marie-Laure Mouffe (SEC)

Mme Danielle Leenaerts (ESA)

Membres suppléants

M. Yvan Flasse (ERG)

M. Dimitri Jamsin (SEC)

M. Marc Streker (ESA)

Délégation du Personnel

Membres effectifs

Mme Brigitte Hardy (ERG)

Mme Laurence Michaux (SEC)

M. Pascal Antoine (SEC)

M. Frédéric Ruymen (ESA)

M. Giampiero Caiti (ERG)

Membres suppléants

Mme De Bueger Danièle (SEC)

M. René Longenga Djamba (SEC)

M. Damien Safie (ERG)

M. Marc Joye (ESA)

M. Jean Forrest (ESA, EPS)

SIPP - Conseiller en Prévention

Mme Aurélie Arpigny

Service technique

Mme Patricia Van Haecke

SEPP Médecin du Travail

Dr Amalia Costin : amalia.costin@spmt-arista.be

Distribution

M. Jean-Paul Verleyen, Administrateur Délégué.

Mme Marie Alui et M. Lorenzo Spangaro, Service comptabilité.

Mme Patricia Van Haecke, Service technique.

Affichage

aux valves: Irlande (SEC, EPS, ISURU), Page et Morichar

aux archives syndicales (Salle Prof. SEC.)

Les noms des personnes présentes sont soulignés.

Calendrier des prochaines dates du comité

le 29 mai (le 12 juin)

Politique de Prévention

La Politique de prévention du P.O. a été clairement définie.

L'on peut la résumer par la volonté de suivre au mieux et dans la mesure de nos moyens les prescrits des différents textes légaux visant à assurer le bien-être au travail.

Les membres du personnel et de la ligne hiérarchique doivent exécuter dans la limite de leurs compétences et à leur niveau, la politique de l'Employeur relative au bien-être au travail.

(Code Titre I Chap. 3 art. 12, 13 & 14)

Rappelons aussi que la mise en pratique de cette politique de prévention est aussi une tâche et une priorité des Directions des Instituts qui, responsables de sa réalisation, peuvent se faire assister par les instances mises en place comme le CPPT, le Service technique, et le SIPP.

Ils peuvent aussi se faire assister par les recommandations et avis des Conseillers en prévention interne et externe.

Rappelons enfin que la prévention telle que décrite dans la Loi du 4 Août 1996, implique une série de démarches, comme par exemple, le dépistage régulier des risques, le contrôle préventif, l'organisation régulière des exercices d'évacuation ou l'assurance de la circulation et de la bonne compréhension des informations concernant la politique du bien-être.

Pour de multiples raisons légales et internes, (dont les prescriptions de l'Inspection technique du Serv. Public), les diverses dispositions consignées en ces rapports doivent être prises en considération et sont immédiatement exécutoires.

Madame Arpigny rappelle que les prescriptions du code (titre VI) concernant les équipements de travail ainsi que celles traitant de la mise en œuvre de toute nouvelle machine, installation ou produit ayant un rapport avec la politique de prévention, stipulent que celles-ci doivent faire l'objet d'un rapport de sécurité avant leur mise en service et suivre les prescrits de l'A.R. du 5 V 1995.

Pour ce faire, le Conseiller en Prévention doit être spontanément informé par les divers responsables des nouveautés, d'installations, de machines, de produits ou de travaux divers effectués.

Cette procédure doit être respectée par tous les décideurs et acheteurs de nos Instituts qui, spontanément, doivent informer formellement et par écrit le Conseiller en Prévention, afin qu'à son tour celui-ci puisse en aviser le Comité (Code Titre II, Chap IV, SEC III, art 14).

Madame Arpigny a également rappelé que les prescriptions du code traitant de la responsabilité de la ligne hiérarchique et de l'information et la formation au travail avec des tiers doivent être rigoureusement appliquées.

Elle souligne aussi que le rôle des Conseillers est de dire la Loi, de participer aux analyses de risques et à l'identification des dangers, mais en aucun cas d'être partie prenante des décisions et des réalisations découlant de celles-ci. Il faut voir dans la fonction une aide et non un contrôle. Cacher les choses ou ne pas tenir compte des conseils, c'est s'exposer, à tous les niveaux de la ligne hiérarchique à des accidents et à des conséquences juridiques tant au civil qu'au pénal.

1. Approbation du P.V. de la réunion précédente

Le PV définitif de la réunion du 23 janvier 2018 est approuvé.

Jean-Charles Hock ré-insiste sur le fait que l'implication dans le processus de suivi des réunions du CPPT est lié à la participation effective à celles –ci.

Il est demandé de tenir compte des horaires des réunions dans les attributions des professeurs. Il est également demandé que les suppléants prennent systématiquement le relais en cas d'empêchement.

Procédure : les demandes de travaux et les points déposés à l'ordre du jour des réunions du Comité sont confiés à l'attention du Président¹ 8 jours avant la réunion concernée, faute de quoi la réponse de la Délégation de l'Employeur ne sera donnée qu'à la deuxième réunion suivant le dépôt (Code : T. II, Chap. IV, Sect. IV, art.22).

L'on insiste pour que les problèmes techniques soient signalés immédiatement tant aux responsables hiérarchiques et au Service technique pour action qu'au conseiller en prévention pour information, sans attendre la réunion du Comité, afin de permettre les interventions immédiates.

Aurélie Arpigny fait état de son inquiétude par rapport à la réalisation de certains travaux en interne. Il a été demandé que le service technique prenne contact avec Aurélie Arpigny AVANT de réaliser des travaux présentant un risque afin de réfléchir ensemble aux conditions de travail des ouvriers.

Il a été décidé en réunion préparatoire que le service technique doit transmettre à Aurélie Arpigny copie des bons de commande qui sont émis.

2. Informations récurrentes

2.1. SEPP (UP)

Aurélie Arpigny informe les membres du CPPT que les Unités de prévention (UP) de 2017 n'ont pas encore été reportées en 2018 (malgré de nombreux rappels par mails)

2.2. Accidents et incidents de travail

Il y a lieu de comptabiliser 4 accidents de travail pour la période de janvier à avril.

- coïncement de doigt, personnel ouvrier (rappel du port des EPI) ;
- perturbation auditive due au niveau sonore de la sirène, staff administratif (port des bouchons d'oreille prévu pour les exercices futurs pour les personnes qui restent un certain temps dans le bruit des sirènes) ;
- malaise d'un prof pendant les portes ouvertes (reconnaissance comme accident du travail ?) ;
- rupture d'attache d'un écran de projection, tombé sur l'épaule d'un professeur.

2.3. Rapport des organismes agréés (sur base du document du service technique)

Les travaux non réalisés seront chiffrés par Madame Van Haecke et proposés à Monsieur Verleyen et à la comptabilité pour que des choix soient établis concernant les entretiens obligatoires liés à la sécurité.

Aurélie Arpigny se tient à la disposition du service technique pour faire le point sur les éléments à mettre en ordre.

Des documents concernant les ascenseurs, les cuves à mazout, les portes coupe-feu, les éclairages de secours

¹ Par courriel à l'adresse suivante : jc.hock@stluc-bruxelles-eps.be

ont été transmis au SIPP.

La centrale des marchés est en train d'étudier les possibilités de communautariser les commandes des entretiens obligatoires. Dans ce cadre, un inventaire des moyens d'extinctions leur a été transmis.

3. Points concernant tous les instituts

3.1. P.I.U.

Date de dépôt	CP	Directions	2 mai	
---------------	----	------------	-------	--

Aurélie Arpigny a procédé à la mise à jour des PIU, ceux-ci ont été transmis, il est important qu'ils soient mis à jour, imprimés, disponibles et communiqués aux professeurs.

3.2. Exercice d'évacuation – Sécurité incendie.

	CP	Directions		
--	----	------------	--	--

Les rapports des exercices d'évacuation sont joints à ce document.

Patricia Van Haecke informe qu'il n'y a pas eu d'avancement concernant la mise en concurrence d'entreprises pour la nouvelle centrale d'alarme (celle-ci est prévue au budget 2018).

3.3. Inventaire amiante.

inventaire	CP	CP / service technique	1 x /an - le 20 avril à 9h	
plan désamiantage	CP	PO / comptabilité		

Une estimation de prix s'élevant à 13.000 € a été soumise au PO à un budget futur pour le désamiantage de la cave de la rue du Page.

Ce budget sera dégagé pour l'année 2018.

L'inventaire amiante a été réalisé pour le bâtiment du Forum, il y aura lieu d'étudier la gestion des éléments qui y ont été découverts. Aurélie Arpigny et Patricia Van Haecke devront se rencontrer à ce sujet.

De nouveaux tableaux ont été commandés et livrés à l'esa pour enlever les derniers contenant de l'amiante. Les nouveaux tableaux du secondaire ont été livrés.

Aurélie Arpigny demande d'être informée

- du placement des nouveaux tableaux – locaux + date ;
- de la procédure d'évacuation des tableaux ainsi que des autres éléments stockés contenant de l'amiante.

3.4. Isolation des bâtiments – économie d'énergie

	DP / Directions	PO / comptabilité		
--	-----------------	-------------------	--	--

D'une manière générale, les membres du CPPT demandent quels sont les plans à court, moyen et long terme en ce qui concerne l'isolation des bâtiments

- châssis et toiture pour la rue du Page ;
- châssis et toiture pour la place Morichar ;
- châssis et toiture (verrière) pour le bâtiment de la rue d'Irlande ;
- etc.

Il y a trop de données qui échappent aux membres du CPPT concernant ce point, ils demandent dès lors à être informés des possibilités de sponsoring, de prêts énergie et/ou de montages financiers possibles pour

rencontrer les défis économiques et écologiques liés à la dépense d'énergie dans les différents bâtiments de Saint-Luc.

Les directions des instituts informent les membres du CPPT que lorsque le prêt de remboursement du Forum viendra à échéance, des travaux d'isolation ou de remplacement de châssis pourront être envisagés.

Marie-Laure Mouffe indique qu'en ce qui concerne le secondaire, entre l'introduction des demandes de travaux et l'autorisation de ceux-ci, il s'écoule parfois 2 ans : les démarches administratives vont donc être engagées dans le courant de cette année académique.

3.5. Nettoyage des locaux

		/	
--	--	---	--

Les membres du CPPT estiment qu'il serait opportun d'instaurer un contrôle du travail des équipes de nettoyage des locaux. Un cahier des charges de nettoyage pourrait être une piste de travail pour augmenter l'efficacité du travail tout en tenant compte du paragraphe repris ci-dessus.

Laurence Rassel insiste pour que le personnel de nettoyage puisse travailler dans des conditions convenables en tenant compte du temps, de l'outillage et des produits mis - ou à mettre - à disposition pour optimiser le nettoyage des locaux. Laurence Rassel informe les membres du CPPT que de l'eau chaude est disponible depuis la veille seulement à l'ERG ...

Laurence Rassel demande également que lors des grandes vacances, le service de nettoyage soit renforcés afin de procéder aux grands travaux de nettoyage.

3.6. Température dans les locaux

19 09 2017	Directions	Service technique	
------------	------------	-------------------	--

La question réside dans les priorités à placer entre les dépenses liées au chauffage et le confort thermique minimal. Les membres du CPPT insistent sur le fait que l'employeur doit garantir à ses employés une ambiance thermique suffisante pour que le travail puisse être mené à bien.

À l'erg, le déplacement du thermostat est-il encore envisagé afin de réduire les température différentes entre les deux étages du secrétariat ?

4. Points concernant la rue d'Irlande

4.1. Secondaire / Eps / Isuru

4.1.1. Entrée bâtiment de la rue d'Irlande

	DP	CP / Directions sec	2 mai
--	----	---------------------	-------

Par temps de pluie, l'entrée du bâtiment est très glissante. Il y avait préalablement des tapis qui absorbaient une partie de l'eau.

Il est demandé à Patricia Van Haeck de faire procéder à un essai de peinture antidérapante sur une dalle de stock ou dans un lieu sans impact visuel afin de vérifier la tenue à la propreté et à l'usure du matériau.

4.1.2. Porte coupe-feu

23 janvier 2018	Conseiller en prévention	Service technique	
-----------------	--------------------------	-------------------	--

La porte coupe-feu du 3ème étage de la cage d'escalier principale de la rue d'Irlande n'est pas hermétique. Aurélie Arpigny propose de vérifier le plancher et de voir si celui-ci peut être remis d'équerre pour que la porte ferme correctement.

4.1.3. Urinoir

23 janvier 2018	Conseil des étudiants	Service technique		
-----------------	-----------------------	-------------------	--	--

Les séparateurs entre les urinoirs ont été livrés ce jour et seront placés prochainement.

4.1.4. Arbres mort dans la cour Saint Albert

23 janvier 2018	Délégation du personnel	P.O.		
-----------------	-------------------------	------	--	--

Auréli Arpigny propose deux essences d'arbre

- Prunus Yedoensis (photo1)
- Subhirtella « autumnalis » (photo 2)



photo 1



photo 2

4.2. Secondaire

4.2.1. Produits dangereux.

	DP	Direction sec	janvier 2018	
--	----	---------------	--------------	--

L'armoire de stockage des produits dangereux est en commande (7500 €).

Auréli Arpigny rappelle que la ventilation de cette armoire devra faire l'objet d'un percement en toiture.

Elle demande également que dans l'intervalle les professeurs de sciences commencent déjà le tri des produits chimiques et procèdent à leur classement par catégories.

5. Points concernant la rue Wilmotte

5.1. Eps

5.2. Isuru

5.2.1. Secouristes Isuru

17 10 2017	Isuru			
------------	-------	--	--	--

La formation de deux secouristes est prévue pour le mois de juin prochain.

6. Points concernant la rue du Page

6.1. Secouristes ERG

17 10 2017	ERG			
------------	-----	--	--	--

La formation de deux secouristes est prévue pour le mois de juin prochain.

6.2. Stationnement vélo ERG

17 10 2017	ERG			
------------	-----	--	--	--

Un parking vélo est à nouveau effectif devant l'erg !

7. Points concernant la place Morichar

7.1. Garde de corps Morichar

30/05/2017	Conseiller en prévention	Service technique	21 novembre 2017	
------------	--------------------------	-------------------	------------------	--

La décision a été prise par les directions de l'esa et le PO de terminer les travaux.

Patricia Van Haecke informe les membres du CPPT que Jean-Paul Verleyen établit une solution technique pour les derniers garde-corps à placer.

8. Divers

8.1. Modification du ROI

24 avril 2018	CE	CPPT	24 avril 2018	
---------------	----	------	---------------	--

Les membres du CPPT rendent un avis unanimement positif concernant cette modification au règlement de travail et demandent s'il est possible d'introduire ces informations en annexe dudit règlement.

Voici les informations à compléter dans le document transmis

Page 3

Personne de confiance :

Madame Aurélie Arpigny, Conseillère en Prévention – Aspects psychosociaux :
A contacter au 57, rue d'Irlande via le secrétariat de l'Administrateur-Délégué
Téléphone : 02/537 08 70 courriel : a.arpigny@gmail.com

Conseiller externe :

Contactez le département psychosocial de SPMT-ARISTA. Du lundi au vendredi pendant les heures de bureau au 04 344 62 93.

Page 10

Soutien psychologique :

Assistance école de la fédération Wallonie-Bruxelles

8.2. Antennes Morichar

24 avril 2018	Professeurs esa	CP	
---------------	-----------------	----	--

Aurélie Arpigny a été sollicitée afin de vérifier les ondes réellement émises et perçues dans les locaux du bâtiment Morichar. Elle a procédé à une demande de mesurage auprès de l'IBGE afin de mesurer l'impact des ondes sur les occupants dans les locaux.

Jean-Paul Verleyen s'est engagé (au nom du Conseil d'Administration ?) à envisager, dans la mesure des opportunités contractuelles, à mettre fin aux contrats aux prochaines échéances envisageables.

8.3. Personne de confiance

24 avril 2018	Laurence Rassel		
---------------	-----------------	--	--

Une demande a été faite pour élargir le nombre de personne de confiance notamment à l'erg. Aurélie Arpigny indique qu'il peut évidemment y avoir plusieurs personnes de confiance au sein d'un même établissement. Les personnes candidates doivent suivre une formation spécifique et proposer leur candidature au CPPT qui approuve ou non la candidature.

8.4. Enquête sur la charge psychosociale

24 avril 2018	CP		
---------------	----	--	--

Aurélie Arpigny indique qu'il avait été envisagé de faire une enquête plus ciblée pour le secondaire au niveau de la charge psychosociale (enquête du SEGEC).

Dimitri Jamsin explique qu'une enquête est en cours, celle-ci concerne le plan de pilotage de l'école. Cette enquête comporte un volet sur le bien-être au travail dont les résultats pourraient être transmis à Aurélie Arpigny afin de compléter l'enquête déjà menée en 2013.

8.5. Cage d'escalier esa

24 avril 2018	CP		
---------------	----	--	--

Aurélie Arpigny rappelle que les éléments en tissus suspendus dans la cage d'escalier principale ainsi que sur le palier devant les ascenseurs du 1er étage doivent, soit être ignifugés (informations relatives à cette protection a été transmise par mail), soit être démontés et/ou déplacés.

8.6. Local E-11 (esa)

24 avril 2018	CP		
---------------	----	--	--

Aurélie Arpigny a transmis à Marc Streker et Danielle Leenaert les conclusions émises suite à la visite du médecin hygiéniste de ce local.

Des propositions ont été formulées pour diminuer l'entrée de la fumée de cigarette et des vapeurs des bombes de fixatif dans le réseau de ventilation de ce local.

Une décision a-t-elle été prise à ce sujet ?

Une sensibilisation est-elle prévue pour les professeurs par rapports aux étudiants ?

8.7. iode

24 avril 2018	CP		
---------------	----	--	--

Selon les termes de la circulaire 6574 de la fédération Wallonie-Bruxelles, l'école secondaire devrait se munir de pastilles d'iode pour tous ses étudiants. Aurélie Arpigny se renseignera auprès de la pharmacie de la rue de la Victoire concernant les dates de validité et la disponibilité des pastilles.

8.8. Charrette des ouvriers

24 avril 2018

Brigitte Hardy

Brigitte Hardy s'inquiète de la vétusté de la charrette que les ouvriers utilisent pour transporter le matériel entre les différentes implantations (archives de l'erg à l'esa, provision de papier toilettes, papier d'impression, etc.).

Est-il envisageable de penser à un nouvel équipement ?

8.9. Dureté de l'eau

24 avril 2018

Danielle Leenaert

Danielle Leenaert demande s'il est possible d'envisager le placement d'un adoucisseur d'eau pour le bâtiment Morichar. Il semblerait qu'après les périodes de congé, les chasses d'eau ne coulent plus suite au dépôt de calcaire de l'eau.

8.10. Séchage des mains

24 avril 2018

Danielle Leenaert

Danielle Leenaert s'inquiète de la quantité impressionnante de papiers utilisée pour le séchage des mains. Aurélie Arpigny indique que l'idée de la pose de sèche-mains électriques avait été étudiée et abandonnée précédemment pour des raisons organisationnelles et techniques.

Le papier acheté provient-il d'un cycle de recyclage ? Leur mise au rebus peut-il faire l'objet d'un recyclage (pas dans les poubelles papier mais peut-être dans les sacs orange de compostage) ?

Le ramassage des poubelles est-il fait en même temps pour Saint-Luc et pour les riverains (renseignement à prendre auprès de Bruxelles propreté) ?

8.11. Local 211 écran

24 avril 2018

Pascal Antoine

Pascal Antoine indique qu'un écran de projection est tombé sur l'épaule d'une professeure au local 211 (Irlande). Il est demandé au service technique de procéder à la vérification de la fixation de l'écran.


Aurélie Arpigny
conseiller en prévention
Sipp - Saint Luc Bruxelles

☎ 0491 36 73 36

✉ a.arpigny@gmail.com